



Accumulation de cdd à la poste

Par **Faro etienne**, le **29/08/2017** à **16:27**

Bonjour

Je travaille à la poste depuis 18 mois et je viens de signer un nouveau avenant de deux mois
Je n'ai pas eu de période de carence et le motif de mon contrat est le remplacement d'une
personne qui est en indisponibilité depuis quelques années
J'ai donc accumulé 9 contrats et 9 avenants !!!
Que puis je faire ??
Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **29/08/2017** à **19:31**

Bonjour,

Si ce sont des motifs de remplacement, il n'est pas prévu de carence entre les CDD reste à
savoir si quand même le poste correspond à un besoin permanent de l'entreprise ce qui
resterait à démontrer...
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Par **miyako**, le **31/08/2017** à **11:38**

Bonjour,

Depuis que la poste est privatisée, les abus de CDD n'arrêtent pas et les condamnations
explorent depuis plusieurs années.

Je vous conseille de voir un syndicat, qui va vous conseiller sur la marche à suivre, ils sont
tous au courant. Vous faites cela discrètement sans rien dire à personne.

Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **31/08/2017** à **11:43**

Bonjour,

Il conviendrait de ne pas généraliser abusivement et de faire penser que l'entreprise de
distribution du courrier sera systématiquement condamnée peu importe le motif de recours...